

Belkacem Lounes

Comme ailleurs en Afrique du Nord, la population autochtone de Tunisie est formée d'Amazighs. Il n'y a pas de statistiques officielles sur leur nombre dans le pays, mais les associations amazighs estiment qu'il y a environ 1 million de locuteurs de Tamazight (la langue amazigh), ce qui représente environ 10 % de la population totale.

La Tunisie est le pays où les Amazighs ont subi la plus grande arabisation forcée. Ceci explique la faible proportion de locuteurs de tamazight dans le pays. Il y a cependant de plus en plus de Tunisiens qui, bien qu'ils ne soient plus capables de parler le tamazight, se considèrent toujours amazigh plutôt qu'arabe.

L'Amazigh de Tunisie est répandu dans toutes les régions du pays, d'Azemour et Sejnane au nord à Tittawin (Tataouine) au sud, en passant par El-Kef, Thala, Siliana, Gafsa, Gabès, Djerba et Tozeur.

Comme ailleurs en Afrique du Nord, de nombreux Amazighs de Tunisie ont quitté leurs montagnes et leurs déserts pour chercher du travail dans les villes et à l'étranger. Les Amazighs sont ainsi nombreux à Tunis, où ils vivent dans les différents quartiers de la ville, notamment la vieille ville (Médina), travaillant principalement dans l'artisanat et le petit commerce. La population autochtone amazighe se distingue non seulement par sa langue mais aussi par sa culture (habit traditionnel, musique, cuisine et religion ibadite pratiquée par les amazighs de Djerba).

Depuis la « révolution » de 2011, de nombreuses associations culturelles amazighes ont vu le jour dans le but de faire reconnaître et utiliser la langue et la culture amazighes.

L'État tunisien ne reconnaît cependant pas l'existence de la population amazighe du pays.

Le Parlement a adopté une nouvelle Constitution en 2014 qui occulte totalement les dimensions amazighes (historiques, culturelles et linguistiques) du pays. Dans ses considérants, le texte fait référence aux sources tunisiennes de « *l'identité arabo-musulmane* » et affirme expressément l'appartenance de la Tunisie à « *la culture et la civilisation de la nation arabo-musulmane* ». Elle engage l'État à œuvrer au renforcement de « l'union maghrébine comme étape vers la réalisation de l'unité arabe [...] ».

L'article 1 poursuit en réaffirmant que

« la Tunisie est un État libre, [...], l'islam est sa religion, l'arabe sa langue » tandis que l'article 5 confirme que « *la République tunisienne fait partie du Maghreb arabe* ».

Pour l'Etat tunisien, donc, les Amazighs n'existent pas dans ce pays.

Sur le plan international, la Tunisie a ratifié les principales normes internationales et voté en faveur de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones en 2007. Ces textes internationaux restent cependant méconnus de la grande majorité des citoyens et des professionnels du droit et sont pas appliqué dans les tribunaux nationaux.

Événements en 2020

Le déni amazigh toujours présent

L'expression principale et la plus frappante du déni amazigh se trouve dans la Constitution tunisienne de 2014, qui ne contient aucune référence à l'existence de la communauté autochtone amazighe et ne fait pas mention de l'histoire, de la culture ou de la langue de ce peuple. Malheureusement, rien n'indique que cela est susceptible de changer dans un proche avenir. Bien au contraire, de nombreux acteurs politiques, universitaires et médiatiques déclarent publiquement qu'« *il n'y a pas de problème amazigh en Tunisie* » et que « *presque personne ne prétend être amazigh* » ou que « *le problème amazigh est extérieur à la Tunisie* ».

La loi organique n°2018-50 du 23 octobre 2018 relative à l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale a été interprétée par les acteurs gouvernementaux et non gouvernementaux comme une loi destinée principalement à protéger les immigrés d'autres terres africaines et non les Amazighs. Ces derniers sont perçus comme des Tunisiens comme le reste de la population, c'est-à-dire des « Arabes et musulmans » qui ne peuvent donc subir aucune discrimination fondée sur la race, la couleur, l'ascendance, l'origine nationale ou ethnique ou encore toute autre forme de discrimination raciale.

Les citoyens et associations amazighs ont non seulement peur de contredire ce discours dominant mais rencontrent également de grandes difficultés à faire entendre leur voix. Les médias de masse, tant publics que privés, leur sont fermés et ils craignent la stigmatisation, les insultes et les menaces sur les réseaux sociaux, ainsi que les représailles dans leur vie quotidienne.

Même lorsqu'ils subissent le déni de leur identité et la discrimination, les Amazighs de Tunisie n'osent pas exprimer publiquement leurs doléances et leurs souffrances. Et la société arabo-islamique dominante (tant étatique que société civile) s'appuie sur ce « *silence forcé* » pour affirmer qu'« *il existe un problème amazigh* » en Tunisie.

Néanmoins, dans un contexte général d'hostilité aux droits fondamentaux des amazighs, le gouvernement a finalement accédé à la demande des associations amazighs de supprimer la circulaire n°85 du 12/12/1965 interdisant aux parents de donner des prénoms non arabes à leurs nouveau-nés. Le 16 juillet 2020, le ministre des Affaires locales a adressé une lettre officielle à tous les maires justifiant la décision du gouvernement par le fait qu'ils étaient tenus de respecter les engagements internationaux de la Tunisie en matière de libertés et de droits humains. En effet, le gouvernement tunisien a déjà été rappelé à l'ordre sur ce sujet, notamment en 2009 par le Comité des droits de l'enfant, et en 2016 par le Comité des droits économiques, sociaux et culturels.

Par ailleurs, la Tunisie devait remettre son rapport périodique au Comité des droits de l'enfant au titre de la Convention internationale des droits de l'enfant en 2020 et il est probable que le gouvernement espérait pouvoir annoncer cette bonne nouvelle à cette équipe. En raison de la pandémie de COVID-19, cependant, la session du comité a été reportée à mai 2021.¹

Cette lettre du gouvernement ne résout cependant pas tout. De nombreux maires islamistes et nationalistes arabes ont déclaré publiquement qu'ils continueraient de

refuser d'enregistrer des noms non arabes. Les parents souhaitant choisir un prénom amazigh pour leur enfant devront donc recourir aux tribunaux. Mais combien le feront ? Pour Mohsen Esseket, président de l'*Association Tamagit pour les droits, les libertés et la culture amazigh*,

« C'est difficile de faire un tel pas, c'est décourageant pour les parents. »²

Discrimination continue

Les Amazighs qui, malgré ce qui précède, osent montrer ou promouvoir leur langue ou leur culture font l'objet d'intimidations et de menaces. Le propriétaire d'un magasin à Nabeul qui affichait son enseigne en trois langues : arabe, français et tamazight a été sommé par la police et le gouverneur de supprimer l'écriture amazighe sous peine de poursuites et de contrôle fiscal.

Les Points Anti-Discrimination (PAD)³ rapportent que : *« Des lycéens ont été transférés dans différentes écoles loin de chez eux pour se parler en tamazight dans la cour de l'école ».*

En mars 2020, la Banque centrale de Tunisie a émis un nouveau billet de banque rendant hommage aux potiers et potières amazighs de Sejnane, classés par l'UNESCO au patrimoine culturel immatériel de l'humanité en 2018. Cependant, le billet de banque utilise le terme « berbère » au lieu de « amazigh ». », qui se traduit en arabe par « barbarie », impliquant clairement le mot « barbare » dans sa prononciation arabe. Les Associations amazighs ont protesté contre cette stigmatisation et cette offense et ont exigé (en vain) que le billet de banque soit retiré et remplacé par un autre correctement libellé.

Des activités culturelles étonnantes

Pour la première fois, le Nouvel An amazonien ou Yennayer, qui tombe le 12 janvier de chaque année, a été reconnu par les associations amazighs, dans certaines zones avec le soutien des autorités locales.⁶ Les programmes comprenaient des conférences sur l'histoire et le patrimoine amazigh, des spectacles musicaux, et des expositions d'artisanat amazigh ont été organisées à Tunis, Gabès, Tamezret, Azemour, Sidi-Daoud, Azoghrane et Kélibia.

Plusieurs journaux en ont également profité pour publier des articles sur l'amazigh, levant le voile sur cette culture autochtone jusque-là cachée.⁷

La résurgence de la culture amazighe en Tunisie fait écho au renouveau culturel amazigh qui s'opère dans d'autres pays de Tamazgha (Afrique du Nord) et répond à un réel besoin des Amazighs de vivre et faire vivre leur culture ancestrale, la rendre visible et la partager. Et pourtant le gouvernement et certains Tunisiens du mouvement national arabisant et islamiste rejettent toute expression de l'identité amazighe, l'accusant d'être porteur d'une « division »⁸ de la nation tunisienne, fondée - disent-ils - uniquement sur une identité arabo-islamique.

Les Amazighs de Tunisie dans le contexte du COVID-19

Dès le début de la pandémie de COVID-19, plusieurs organismes internationaux (FAO, OMS, le Rapporteur spécial sur les droits des peuples autochtones, le Mécanisme d'experts des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones, l'Instance permanente des Nations Unies sur les questions autochtones)⁹ ont appelé les États de veiller à ce que les peuples autochtones et leurs territoires soient protégés et de leur fournir des informations opportunes et précises sur tous les aspects de la pandémie, dans leurs propres langues et sous des formes culturellement appropriées.

Aucune mesure spécifique n'a été prise pour protéger les populations amazighs en Tunisie. Au contraire, c'est pendant la pandémie que les coupures d'eau sont devenues plus fréquentes, notamment dans les territoires du sud habités par les Amazighs. Les informations sur la pandémie de COVID-19 et les mesures mises en œuvre pour lutter contre le coronavirus n'ont pas non plus été traduites ou diffusées en langue amazighe. Et les équipements de protection (masques, désinfectants, etc.) sont arrivés très tardivement dans les territoires amazighs de l'arrière-pays. Les communautés ont dû se débrouiller seules pour s'informer et mettre en place un confinement afin de limiter la propagation du virus.

L'absence de ces services publics dans les territoires amazighs est une conséquence de l'abandon de territoires par l'État, car il les considère sans intérêt économique et donc « inutiles ». Cette marginalisation des régions amazighs a été notée dans les observations finales du Comité des droits économiques, sociaux et culturels à sa 59^{ème} session en septembre 2016 (E/C.12/TUN/CO/3).

Notes and références

1. UN Treaty Body Database. "CRC - Convention on the Rights of the Child." 87th committee session, 17 May to 4 June 2021. OHCHR. https://tbinternet.ohchr.org/_layouts/15/treatybodyexternal/SessionDetails1.aspx?SessionID=2446&Lang=en
2. Raynal, Matthias. "En Tunisie, la fin des prénoms interdits." Slate, 31 August, 2020. <http://www.slate.fr/story/194313/tunisie-etat-civil-choix-prenom-enfant-parents-bizerte-fin-circulaire-1965-lotfi-zitoun>
3. These are associations designated as discrimination watchdogs created by the Minority Rights Group in the context of its project 'For the Capacity Building of Tunisian Civil Society in the Fight Against Discrimination'.
4. Jelassi, Mohamed Amine. "Rapport d'analyse des données sur les cas de discriminations récoltées par les Points Anti-Discrimination." Points Anti-Discriminations (PAD). Tunisia, May, 2020. <https://minorityrights.org/wp-content/uploads/2020/05/rapport-PAD-discrimination-2019-FR.pdf>
5. Amazigh World Congress. "Letter from the CMA to the Governor of the Central Bank of Tunisia." 22 September, 2020. <https://www.congres-mondial-amazigh.org/2020/09/22/lettre-du-cma-au-gouverneur-de-la-banque-centrale-de-tunisie/>
6. Kapitalis. "Les 5 Journées Tunisiennes de la Culture Amazigh se tiendront du 10 au 14 janvier 2020 à Tunis [The 5 Tunisian Days of Amazigh Culture will be held from January 10 to 14, 2020 in Tunis]." , 9 January, 2020. <http://kapitalis.com/tunisie/2020/01/09/les-5-journees-tunisiennes-de-la-culture-amazighe-se-tiendront-du-10-au-14-janvier-2020-a-tunis/>
7. Tunisie.co Tourisme Culture. "Le Nouvel An Amazigh, ça se fête aussi en Tunisie [Amazigh New Year also celebrated in Tunisia]." 10 January, 2020. <https://tunisie.co/article/13019/sortir/calendrier/le-nouvel-an-amazigh-tunisie-550610>
8. Metallaoui, Mohamed, and Neila Rhouma. "Discovering the Amazigh architectural heritage of Tunisia." HAL Open Archives, 19 April, 2020. <https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-02547360/document>
9. Food and Agriculture Organization (FAO). "Indigenous peoples' health and safety at risk due to Coronavirus (COVID-19)." 27 March, 2020. <http://www.fao.org/indigenous-peoples/news-article/en/c/1268353/>

Belkacem Lounes est titulaire d'un doctorat en économie, est maître de conférences (Université de Grenoble), membre expert du Groupe de travail sur les droits des peuples autochtones de la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples, et auteur de nombreux rapports et articles sur les droits des Amazighs. Il est membre du réseau d'experts du GITPA pour l'Afrique.

Source : *Le Monde autochtone* 2021